#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 13 Mars 2020

L'an deux mil vingt, le treize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Sacé, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VALPREMIT Antoine Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. BETTON Philippe, M<sup>me</sup> COCHON Marie-Anne M. CORMIER Jérôme, M<sup>me</sup> COURTAIS- ASSERAY Laure, M. CROISSANT Marcel, M. DEFERT Philippe, M. PINCHEDE Loïc, M<sup>me</sup> ROY Aurélie, M. VALPREMIT Antoine.

Absents excusés : M. PALICOT Jérôme,

<u>Secrétaire de séance</u> : M. CROISSANT Marcel

Nombre de membres					
En Exercic	e I	Présents			
10		09			
Date de	con	vocation			
06 n	nars	2020			
Date	d'affi	ichage			
06 n	nars	2020			

## 01 – <u>COMPTABILITÉ</u>: Commune – vote du compte de gestion - année 2019

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets de la **Commune** et supplémentaires de l'exercice **2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des restes à Payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Commune de l'année 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

#### Considérant l'exactitude des comptes

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier **2019** au 31 décembre **2019**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECLARE Pour: 09 Contre: 00 Abstention: 00

⇒ que le Compte de Gestion de la **Commune** dressé pour l'exercice **2019** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve sa part.

#### AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces du dossier.

# 02 – <u>COMPTABILITÉ</u>: Assainissement – vote du compte de gestion - année 2019

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets **Assainissement** et supplémentaires de l'exercice **2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des restes à Payer,

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 Mars 2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service Assainissement de l'année 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier **2019** au 31 décembre **2019**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECLARE Pour: 09
Contre: 00
Abstention: 00

⇒ que le Compte de Gestion service Assainissement dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve sa part.

**AUTORISE** 

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces du dossier.

# 03 - <u>COMPTABILITÉ</u>: Lotissement le Grand Champ - vote du compte de gestion - année 2019

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget Lotissement le Grand Champ et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des restes à Payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Lotissement le Grand Champ de l'année 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier **2019** au 31 décembre **2019**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**AUTORISE** 

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces du dossier.

Pour: 09
Contre: 00
Abstention: 00

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 Mars 2020

## 04 – COMPTABILITÉ : CCAS – vote du compte de gestion - année 2019

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget **CCAS** et supplémentaires de l'exercice **2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des restes à Payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du CCAS de l'année 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

#### Considérant l'exactitude des comptes

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier **2019** au 31 décembre **2019**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECLARE Pour: 09
Contre: 00
Abstention: 00

⇒ que le Compte de Gestion **CCAS** dressé pour l'exercice **2019** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve sa part.

#### **AUTORISE**

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces du dossier.

# 05 – <u>COMPTABILITÉ</u>: Commune – vote du compte administratif - année 2019

M. CROISSANT Marcel, 1er adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget « Commune » pour l'année 2019. Il peut se résumer ainsi :

FON		INEMENT	INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
LIBELLE	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
		COMPTE ADMINI	STRATIF COMMUN	<b>IE</b>		
résultats reportés 2018		327 013,97 €		51 474,15 €	- €	378 488,12
opérations de l'exercice	303 178,55 €	380 927,86 €	67 391,40 €	33 679,07 €	370 569,95 €	414 606,93
TOTAUX	303 178,55 €	707 941,83 €	67 391,40 €	85 153,22 €	370 569,95 €	793 095,05
résultats de clôture	- €	404 763,28 €	- €	17 761,82 €	- €	422 525,10
restes à réaliser	- €	- €		- €	- €	- 1
TOTAUX CUMULES	- €	404 763,28 €	- €	17 761,82 €	- €	422 525,10
RESULTATS DEFINITIFS	- €	404 763,28 €	- €	17 761,82 €	- €	422 525,10

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

⇒ d'approuver le compte administratif du budget « Commune» pour l'année 2019. AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Pour: **08** Contre: **00** Abstention: **00** 

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 13 Mars 2020

## 06 – <u>COMPTABILITÉ</u>: Assainissement – vote du compte administratif - année 2019

M. CROISSANT Marcel, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget « Assainissement » pour l'année **2019**. Il peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
UDELLE	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
LIBELLE	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT						
résultats reportés 2018		8 506,08 €	218,03 €		- €	8 288,05
opérations de l'exercice	13 202,34 €	17 172,97 €	7 818,14 €	6 630,82 €	21 020,48 €	23 803,79
TOTAUX	13 202,34 €	25 679,05 €	8 036,17 €	6 630,82 €	21 020,48 €	32 091,84
résultats de clôture	- €	12 476,71 €	1 405,35 €	- €	- €	11 071,36
restes à réaliser	- €	- €			- €	
TOTAUX CUMULES	- €	12 476,71 €	1 405,35 €	- €	- €	11 071,36
RESULTATS DEFINITIFS	- €	12 476,71 €	1 405,35 €	- €	- €	11 071,36

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** 

⇒ d'approuver le compte administratif du budget « Assainissement» pour l'année 2019. AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Pour: **08** Contre: **00** Abstention: **00** 

# 07 – <u>COMPTABILITÉ</u>: Lotissement le Grand Champ – vote du compte administratif - année 2019

M. CROISSANT Marcel, 1er adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget « Lotissement le Grand Champ » pour l'année 2019. Il peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
LIDLELL	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
	СОМРТЕ	ADMINISTRATIF	LOT. LE GRAND	CHAMP		
résultats reportés 2018	78 698,16 €	- €	- €	- €	78 698,16 €	- €
opérations de l'exercice	51 279,55 €	51 278,55 €	51 278,55 €	51 278,55 €	102 558,10 €	102 557,10€
TOTAUX	129 977,71 €	51 278,55 €	51 278,55 €	51 278,55 €	181 256,26 €	102 557,10€
résultats de clôture	78 699,16 €	- €	- €	-	78 699,16 €	- €
restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	78 699,16 €	- €	⊕ '	- €	78 699,16 €	- €
RESULTATS DEFINITIFS	78 699,16 €	- €	- €	- €	78 699,16 €	- €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

⇒ d'approuver le compte administratif du budget « Lotissement le Grand Champ pour l'année 2019.

**AUTORISE** 

⇒ M. le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Pour: **08** Contre: **00** Abstention: **00** 

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 Mars 2020

## 08 – COMPTABILITÉ: CCAS – vote du compte administratif - année 2019

M. CROISSANT Marcel, 1er adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget « CCAS » pour l'année 2019. Il peut se résumer ainsi :

	FONCTION	NEMENT	INVESTIS	SSEMENT	ENSE	VIBLE
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
LIBELLE	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
		COMPTE ADM	IINISTRATIF CCAS			
résultats reportés 2018	- €	580,05€	- €	1 533,00 €	- €	2 113,05
opérations de l'exercice	580,05€	- €	- €	- €	580,05€	-
TOTAUX	580,05€	580,05€	- €	1 533,00 €	580,05€	2 113,05
résultats de clôture	- €	- €	- €	1 533,00 €	- €	1 533,00
restes à réaliser	- €	- €		- €	- €	
TOTAUX CUMULES	- €	- €	- €	1 533,00 €	- €	1 533,00
RESULTATS DEFINITIFS	- €	- €	- €	1 533,00 €	- €	1 533,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE

⇒ d'approuver le compte administratif du budget « CCAS » pour l'année 2019. AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Pour: **08**Contre: **00**Abstention: **00** 

## 09 – COMPTABILITÉ : Commune – budget- année 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget « **Commune** » de l'année **2020**. Il peut se résumer ainsi :

#### Section de fonctionnement :

*Dépenses.....* 374 216,75 € *Recettes.....* 739 071,97 €

Section d'investissement :

 Pour: **09** Contre: **00** Abstention: **00** 

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE

⇒ d'approuver le budget 2020 « Commune » qui s'équilibre en dépenses à la somme de 374 216,75 € et en recettes à la somme de 739 071,97 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 93 938,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement

**AUTORISE** 

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces du dossier.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 Mars 2020

## 10 – <u>COMPTABILITÉ</u>: Assainissement – budget- année 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget « **Assainissement** » de l'année **2020**. Il peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

\* Section d'investissement :

 Pour: **09** Contre: **00** Abstention: **00** 

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE

⇒ d'approuver le budget 2020 « Assainissement » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 28 502,18 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 9 375,34 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement

**AUTORISE** 

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces du dossier.

## 11 – COMPTABILITÉ : Lotissement le Grand Champ – budget- année 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget « Lotissement le Grand Champ » de l'année 2020. Il peut se résumer ainsi :

*Dépenses.....* 108 603,29 € *Recettes.....* 108 603,29 €

Section d'investissement :

*Dépenses*......0,00 € *Recettes*......29 899,13 €

Pour: **09**Contre: **00**Abstention: **00** 

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE

⇒ d'approuver le budget 2020 « Lotissement le Grand Champ » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 108 603,29 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 0,00 € en dépenses et à la somme de 29 899,13 € en recettes pour la section d'investissement

**AUTORISE** 

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces du dossier.

## 12 – COMPTABILITÉ : Commune – affectation de résultats - année 2020

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la clôture de l'exercice **2019** du budget « **Commune »**, les résultats cumulés font apparaître :

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 13 Mars 2020

Pour la section de fonctionnement un excédent de......404 763,28 € Pour la section d'investissement un excédent de......17 761,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE Pour: **09**Contre: **00**Abstention: **00** 

Pour : 09

Contre: 00

Abstention: 00

- ⇒ d'opter pour la reprise anticipée des résultats au budget « Commune » 2020
- ⇒ d'affecter au compte 002 « Excédent de fonctionnement » la somme de 367 897,06 €
- ⇒ d'affecter au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 36 866,22 €
- ⇒ d'affecter au compte 001 « Excédent d'investissement antérieur reporté » la somme de 17 761,82 € AUTORISE
  - ⇒ M. Le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces du dossier.

# 13 – <u>COMPTABILITÉ</u>: Assainissement – affectation de résultats - année 2020

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la clôture de l'exercice **2019** du budget « **Assainissement »**, les résultats cumulés font apparaître :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE

- ⇒ d'opter pour la reprise anticipée des résultats au budget « Assainissement » 2020
- ⇒ d'affecter au compte 002 « Excédent de fonctionnement » la somme de 9 732,19 €
- ⇒ d'affecter au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 2 744,52 €
- - ⇒ M. Le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces du dossier.

# 14 – <u>COMPTABILITÉ</u>: Lotissement le Grand Champ – affectation de résultats - année 2020

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la clôture de l'exercice **2019** du budget « **Lotissement le Grand Champ »**, les résultats cumulés font apparaître :

Pour la section de fonctionnement un déficit de.......78 699,16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE

Pour : **09**Contre : **00**Abstention : **00** 

- ⇒ d'opter pour la reprise anticipée des résultats au budget « Lotissement le Grand Champ » 2020
- ⇒ d'affecter au compte 001 « Déficit de fonctionnement antérieur reporté » la somme de 78 699,16 €
  AUTORISE
  - ⇒ M. Le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces du dossier.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 13 Mars 2020

## 15 – COMPTABILITÉ: Taux d'imposition - année 2020

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de l'année 2019 :

Pour: **09** Contre: **00** Abstention: **00** 

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE

⇒ de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 de la manière suivante :

	Bases 2020	Taux 2020	Produits 2020
Taxe habitation	310 800,00 €	14,86%	46 185,00 €
Taxe foncière (bâti)	194 100,00 €	27,31%	53 009,00 €
Taxe foncière (non bâti)	83 900,00 €	37,10%	31 127,00 €
TOTAL	588 800,00 €		130 321,00 €

#### **AUTORISE**

⇒ M. le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### 16 - LOTISSEMENT LE GRAND CHAMP: Prix de vente du lot n° 05

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les parcelles 08 et 09 ont été vendues fin janvier 2020. Ce jour, il nous reste uniquement la parcelle n° 05 de 665m² à vendre.

Le prix de vente de cette parcelle est de 29 925 € TTC soit 45 € TTC le m².

Pour: **09**Contre: **00**Abstention: **00** 

M. le Maire demande au Conseil Municipal de réviser le prix de vente de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE

⇒ de **vendre** la parcelle n° 05 au prix de **35,00 € TTC/m²** soit un montant total de **23 275 € TTC** soit 19 395,83 € HT.

**AUTORISE** 

⇒ M. le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## 17 – <u>URBANISME</u>: Déclaration d'Intention d'Aliéner la maison située 12 rue des Lilas

M. le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner, reçue le 11 février 2020, par Maître MAUGEAIS Pascal, notaire à Laval (Mayenne) Elle peut se résumer ainsi :

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 13 Mars 2020

Bien	maison
Adresse	12 rue des Lilas
Superficie	1 005 m <sup>2</sup>

Pour: **09** Contre: **00** Abstention: **00** 

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**DECIDE** 

⇒ de **renoncer** à son droit de préemption sur la maison située 12 rue des Lilas.

**AUTORISE** 

⇒ M. le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

### 18 – PLUI: Instauration d'une obligation de permis de démolir

Vu le décret n° 2015-482 du 27 avril 2015 portant diverses mesures d'application à la loi 2014-366 du 24 mars 2014,

**Vu** l'article L. 421-3 du Code de l'Urbanisme qui prévoit que les démolitions de constructions existantes doivent être précédées de la délivrance d'un permis de démolir, lorsque la construction relève d'une protection particulière définie par décret en Conseil d'Etat ou est située dans une commune ou partie de commune où le Conseil Municipal a décidé d'instaurer le permis de démolir,

**Vu** l'article R. 421-28 du Code de l'Urbanisme imposant un permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans un secteur sauvegardé, inscrit au titre des monuments historiques ou situé dans un site inscrit ou classé;

**Vu** les articles R 421-26 et R 421-27 donnant la possibilité au Conseil Municipal d'instaurer un permis de démolir sur tout ou partie de son territoire, pour des travaux sur des constructions autres que celles prévues à l'article R 421-29 du Code de l'Urbanisme;

**Vu** le principe d'instauration du Permis de démolir sur l'ensemble des zones U et AU du territoire intercommunal validé en Conférence des Maires du 21 janvier 2020,

**Vu** la délibération du 4 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et les dispositions générales du règlement dans sa rubrique 17 – Rappel des procédures.

Vu que cette obligation relève des communes et des conseils municipaux

Considérant que le permis de démolir, outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti,

Pour : 09

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE

⇒ d'**instaurer** le permis de démolir sur les zone U et AU du territoire de notre commune. AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Maire,

Antoine VALPREMIT



Contre: 00

Abstention: 00